

LES BANQUES, MÉDIATEURS DE LA MICROFINANCE INTERNATIONALE



Emmanuel de Lutzel*

Responsable
Microfinance
BNP Paribas

En plus de jouer un rôle d'apporteur de capitaux, les banques doivent servir d'intermédiaire entre les institutions de microfinance, les fonds d'investissement et les clients privés qui souhaitent placer leur épargne.

INTERVIEW

■ En quoi le microcrédit est-il solidaire ?

L'objectif social du microcrédit est l'inclusion financière, c'est-à-dire faire entrer les gens dans l'économie financière. La tâche est colossale puisqu'il existe près de 4 milliards d'individus exclus de la finance et 3 milliards de pauvres vivant au-dessous du seuil de 3 dollars par jours. Au-delà d'aider les gens à sortir de la pauvreté (selon une étude menée par la Grameen bank, 50 % des bénéficiaires de microcrédit sortent de la pauvreté au bout de trois ans), la microfinance leur permet d'intégrer la sphère économique et financière.

■ La quasi-totalité du microcrédit se fait dans les pays du sud, quelles sont les conséquences pour une banque qui veut développer cette activité ?

Les pays émergents représentent en effet 99 % du microcrédit, l'Europe et les États-Unis se partagent le reste. Pour une banque française, les conséquences de cette présence à l'étranger sont plurielles. Tout d'abord, le microcrédit concerne les pauvres. De plus, les pays

concernés affichent souvent un risque pays important, d'où la perception de prêt à très haut risque.

Mais cette idée n'est pas justifiée. Ce qui est le plus important lorsque l'on devient partenaire d'une institution de microfinance (IMF), c'est d'évaluer le modèle économique des institutions en question. Certaines sont autosuffisantes depuis des années et proposent des taux d'intérêt relativement élevés. D'autres, en revanche, n'arrivent pas à l'équilibre financier et souvent leurs taux d'intérêts sont subventionnés.

Tout le problème de l'économie de la microfinance réside dans un bon équilibre entre économique et social, de manière à être indépendant des subventions tout en maximisant l'impact social.

■ Pour être solides financièrement, les institutions de microfinance cherchent-elles à réaliser des partenariats avec les banques ?

Selon les législations, les IMF peuvent faire appel ou non à l'épargne. En Afrique, la plupart de ces institutions en bénéficient. En Inde, bien que les IMF soient plus d'une centaine cotées au *mix market*, elles ne peuvent pas utiliser l'épargne. Les banques indiennes refusent tout concurrent direct potentiel qui pourrait capter le marché de l'épargne. De même, en France, l'Adie n'est pas autorisée à capter des dépôts. Aujourd'hui, il n'existe pas de réglementation internationale concernant la microfinance. Quand ces institutions n'ont pas accès à l'épargne des particuliers, les partenariats avec les banques sont pour elles très importants pour financer leur croissance.

La microfinance devient de plus en plus professionnalisée et complexe : création d'agences de notation spécialisée en microfinance (Planet Rating, Microfinanza, Microrate), entrée des *assets managers* dans la boucle *via* les fonds d'investissement (fonds de dette, *private equity*, fonds structurés). Dans ce contexte, les banques ont un rôle d'intermédiaire à jouer auprès des

* Co-auteur avec Bernard Coupez, responsable veille réglementaire – BNP Paribas Investment Partners, et Xavier Reille, expert en microfinance – CGAP, de l'article Paradoxe et défis de la microfinance : une industrie qui résiste à la crise, une nouvelle classe d'actifs paru dans "Le rapport moral sur l'argent dans le monde 2009".



IMF, mais aussi en répondant aux nouveaux besoins de leurs clients, que ce soit pour leurs clients grandes fortunes qu'en banque de détail, qui sont de plus en plus intéressés par la solidarité.

■ Quel est l'impact de la crise sur la microfinance ?

La microfinance est certainement victime de la crise d'autant plus que celle-ci est double : alimentaire et financière. Pour beaucoup de banques [1], la microfinance n'est plus, à l'heure actuelle, une priorité car cette activité est consommatrice de moyens humains. Depuis 2007, la grande crainte du CGAP, le groupe de consultation d'assistance aux pauvres de la banque mondiale, était de voir les banques se détourner de ce marché. Aujourd'hui, on ne peut pas parler de recul drastique du marché, mais de stabilisation alors que le marché affichait ces dernières années une croissance de 30 % annuelle. Citibank et Deutsche Bank, bien qu'affectées par la crise, continuent d'être actives dans ce domaine.

■ Comment expliquez-vous ce phénomène ?

La microfinance n'est pas encore globalisée : chaque pays a sa propre législation et chaque IMF est autonome. Les activités de microfinance sont encore très localisées. C'est sans doute ce qui endigue leur crise. Dernièrement, la Banque mondiale a tout de même mis en place avec le KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau) une ligne de 500 millions de dollars pour soutenir les IMF en difficulté, notamment en Asie centrale.

■ Pourquoi la microfinance s'est-elle moins développée en Europe et aux États-Unis ?

En Europe et aux États-Unis, devenir micro-entrepreneur suppose des formalités juridiques bien plus compliquées que dans les pays en développement, où vendre les produits "fabriqués maison" est un geste naturel. Il

[1] "La solidité du modèle économique de la microfinance ainsi que le prix Nobel de la paix attribué à M. Yunus ont attiré les banques commerciales. Citigroup, très active dès les années 1970, a commencé à partir de 2003 à considérer les institutions de microfinance comme des partenaires bancaires et finance aujourd'hui 65 institutions dans 35 pays. Une vingtaine de banques, dont Deutsche bank, dans le monde sont impliquées dans la microfinance internationale" in "Paradoxe et défis de la microfinance : une industrie qui résiste à la crise, une nouvelle classe d'actifs".

1. REPÈRES

Le Microcrédit en quelques chiffres

■ Selon le CGAP (Consultative Group to Assist the Poor), la microfinance touche 155 millions d'emprunteurs pour 3 500 institutions répertoriées, selon les dernières données du sommet du microcrédit de 2008 (le sommet du microcrédit a sa propre base statistique simplifiée). Il y aurait environ 10 000 institutions de microfinance, mais seulement

une centaine dépasserait les 100 millions de dollars de prêts. Même si elles ne sont pas toutes référencées sur le mix market, depuis que Muhammad Yunus a reçu le prix Nobel de la paix, la plupart d'entre elles ont vu l'intérêt d'être très transparente dans leur bilan financier, même si elles ne font pas encore appel au marché des capitaux.

est encore difficile dans nos pays développés de sortir de cette mentalité, héritée du XXI^e siècle, de la grande entreprise comme étant pourvoyeuse d'emploi. En réalité, les réserves d'emploi sont dans la petite entreprise mais devenir micro-entrepreneur en Europe reste complexe.

■ L'Europe pourrait-elle développer son action en microfinance via les fonds ?

Le CGAP recense 104 fonds spécialisés pour un montant d'encours gérés de 7 milliards de dollars en 2008. Ces véhicules d'investissement, qui ont commencé à se développer à la fin des années 1990, sont des fonds de prêts, matérialisés par des billets à ordre à destination des IMF des pays émergents. C'est le dernier développement de la microfinance, l'étape au cours de laquelle la finance solidaire est passée de la philanthropie à une activité presque bancaire. Sept fonds concentrent plus de 75 % des investissements : Procredit, Oikocredit, European Fund for Southeast Europe (UE), Dexia, BlueOrchard Loans for Development (BOLD), Responsibility, BlueOrchard Microfinance Securities (BOMS).

Les prêts effectués par ces fonds sont dans 70 % des cas effectués en devises fortes, le reste se faisant en monnaie locale à cause du risque de change (voir encadré 2). À ce jour, aucun fonds de microfinance n'a jamais connu de situation de défauts de paiements des institutions financées.

“Le problème des institutions de microfinance aujourd'hui c'est de s'inspirer des banques en matière de professionnalisme financier tout en gardant leur mission sociale.”

2. FOCUS

Les actions de BNP Paribas pour la microfinance

■ Prêter des capitaux.

Au travers de son projet Microfinance internationale, la banque de la rue d'Antin soutient 22 institutions en dehors de France dans 12 pays dont l'Inde, le Mexique, le Maroc pour un montant total de 70 millions d'euros. "Le comité exécutif a marqué son accord pour réaliser ce projet en juin 2006, un peu avant que le professeur Yunus ne reçoive le prix Nobel de la paix", précise Emmanuel de Lutzel. Pour chaque dossier de financement, la banque suit une procédure de risque classique (examen de la capacité de remboursement), mais avec des éléments innovants (indicateurs d'impact social). "Lorsque nous passons en comité de crédit, nous nous appuyons systématiquement sur nos filiales locales, ce qui nous permet de prêter systématiquement en monnaie locale, évitant ainsi à des institutions de prendre un risque de change."

Avec une enveloppe totale de 100 millions d'euros, BNP Paribas veut pérenniser son action auprès des

institutions de microfinance en interne en développant le bénévolat et vis-à-vis des clients en leur proposant de nouveaux types de fonds.

■ **Produits d'investissement.** À ce jour, trois produits ont reçu le label Finansol : deux fonds épargne retraite entreprise dont l'un a été créé avec l'Adie, l'autre avec France Active. Le dernier fonds, appelé Obli Etheis, est un fonds obligataire qui comprend 10 % de microfinance.

■ **Soutenir le bénévolat.** En parallèle du projet Jacadie – J'accompagne les créateurs de l'Adie [1] en France, BNP Paribas fait aussi du transfert de compéten-

[1] Le projet Jacadie consiste via des bénévoles de la BNP et les 22 000 adhérents de l'association des retraités de la banque de fournir une "main-d'œuvre" à l'Adie pour accompagner les micro-entrepreneurs. L'Adie, qui a déjà un millier de bénévoles aujourd'hui, en aura besoin d'un millier de plus dans les trois ans qui viennent.

ces via un projet appelé Microfinance sans frontière. Des bénévoles salariés et des retraités apportent une expertise bancaire aux institutions de microfinance. "Nous sommes en contact avec une cinquantaine de candidats bénévoles dans la banque, afin d'apporter aux institutions, en plus des capitaux, une expertise bancaire en matière de contrôle des risques, de développement informatique, ou de contrôle de gestion. Le problème des institutions de microfinance aujourd'hui, c'est de s'inspirer des banques en matière de professionnalisme financier tout en gardant leur mission sociale", précise Emmanuel de Lutzel.

■ **En France.** Si BNP Paribas a notamment créé un blog, au nom optimiste, pourunmondequichange.com, la banque s'est engagée depuis décembre 2005, au lendemain de la crise des banlieues, dans le projet Banlieues, un programme dédié au développement de l'emploi et à l'intégration dans les zones urbaines

sensibles. Ce projet, doté d'un budget de plus de 3 millions d'euros répartis sur 3 ans, a été reconduit dernièrement jusqu'en 2011. Il s'articule autour de trois axes :

- aider à la création d'emplois par le microcrédit en partenariat avec l'Adie ;
- assurer un accompagnement scolaire dans les zones urbaines sensibles en partenariat avec l'Association de la fondation étudiante pour la ville ;
- soutenir des projets locaux d'intérêt général initiés par des associations de quartiers.

En outre, BNP Paribas agit aussi au niveau associatif en proposant à ses clients, en partenariat avec huit associations et fondations humanitaires, le service Dons aux associations et fondations. Chaque mois, la banque propose à ses clients de donner les centimes du solde de leur compte ainsi qu'un petit montant (entre 1 et 50 €) à une association ou une fondation de leur choix.

En Europe, c'est le Luxembourg qui, grâce à un cadre législatif très souple, attire le plus de fonds de ce type, notamment les deux plus grands, Blue Orchard et Responsibility, suivi par la Suisse et les Pays-Bas. Le développement de ces fonds est un véritable sujet en Europe, notamment pour capter l'épargne des particuliers via une commercialisation transfrontalière qui se fera sans aucun doute plus facilement grâce à la directive OPCVM IV de janvier 2009 pour offrir un passeport européen aux fonds.

La place de Paris est plutôt mal positionnée dans la mesure où elle ne représente que 1 % des encours de microcrédits mondiaux. À cet égard, Paris Europlace a créé un groupe de travail afin de faire des proposi-

tions concrètes pour améliorer le cadre juridique des fonds de microfinance. Il faudrait notamment s'inspirer de la législation luxembourgeoise de 2002 et changer la réglementation sur les billets à ordre afin de faire en sorte qu'ils puissent être utilisés pour les fonds de microfinance. ■

Propos recueillis
par A.F.-T.